

PROGRAMME DE FORMATION

" Repenser l'accueil pour favoriser la libre circulation intérieure/ extérieure "

PUBLIC ET PRÉ- REQUIS:

Professionnels de la petite enfance et de l'enfance / Gestionnaires EAJE et porteurs de projets.
Personnel paramédical et libéral tels que psychomotricien, intervenants en soutien à la parentalité.

Pré-requis: français écrit et parlé

NATURE DE L'ACTION :

Conformément à l'article L6313-1 du Code du Travail concernant les catégories d'actions :

- Les actions de formation.
- Acquisition, entretien ou perfectionnement des connaissances.

OBJECTIFS :

- Comprendre l'importance du jeu libre dans le développement de l'enfant.
- Faire de l'extérieure un lieu de vie complet (repas et siestes inclus) en adaptant les espaces.
- Penser l'aménagement de l'espace intérieur pour favoriser la motricité libre puis la libre circulation.
- Permettre la durabilité du projet sur votre structure.

HORAIRES :

9h – 17h (1h de pause repas).

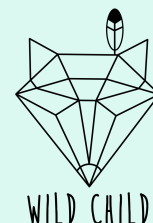
CONTENU :

- *Se pencher sur l'approche de la libre circulation à travers de grands pédagogues*

Découvrir les pédagogies Pikler, Freinet, Piaget, Montessori, Steiner-Waldorf

- *Adulte phare, enfant explorateur*

Adopter le positionnement professionnel adapté. Utiliser différents outils d'observations. Définir les règles et les limites.



- *La libre circulation selon Wild Child*

Entre besoins, confiance et autonomie du jeune enfant, repenser la libre circulation de façon globale de l'intérieur vers l'extérieur.

MOYENS :

- Recueil des informations sur la structure en amont.
- Sondage de pré-formation anonyme des participants.
- Présentation avec rétroprojecteur.
- Brainstorming.
- Propositions pédagogiques concrètes.
- Support de formation remis à chaque stagiaire.

RÉSULTATS DE L'ACTION ET SUIVI :

- Auto-évaluation des stagiaires sur la mise en place de la pédagogie sur leur structure.
- Suivi par mail/téléphone.
- Inscription au groupe Facebook " Organisme de formations Wild Child"

SANCTION DE LA FORMATION :

Attestation de présence remise à chaque stagiaire après la formation, par voie dématérialisée.

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES :

Les stagiaires doivent appliquer le règlement intérieur du client. Le client devra le tenir à disposition des stagiaires dès la transmission de la convocation.